

doc
CA1
EA
95H17
FRE

DOCS
CA1 EA 95H17 FRE
Sommet de Halifax 15-17 juin 1995.
--
43273255

NON - CIRCULATING
CONSULTER SUR PLACE

b2687264(P)

Sommet de Halifax

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

43-273-255

17 juin 1995

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JUL 24 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



SOMMET HALIFAX SUMMIT

1995

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. En cette année du 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la naissance des Nations unies, nous avons discuté, dans un esprit de coopération, de questions politiques d'importance mondiale. Notant avec satisfaction tout ce qui a été accompli par la réconciliation et la coopération, nous avons confirmé notre désir de travailler ensemble encore plus étroitement à la recherche de solutions.

Réaffirmation du multilatéralisme

2. Nous réaffirmons notre attachement aux Nations unies, dont la Charte énonce les principes fondamentaux d'un ordre international reposant sur la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme. Nous appuyons les mesures visant à renforcer l'ONU, qui est appelée à jouer un rôle toujours plus important en cette période de l'après-guerre froide, et nous chercherons, de concert avec les autres États membres, à bâtir, par une réforme concrète des institutions, une organisation plus efficace et plus performante qui pourra relever les défis des cinquante prochaines années. Nous engageons tous les États membres à respecter leurs obligations financières, et souhaitons vivement la conclusion rapide d'un accord sur la réforme du système des quotes-parts.
3. Les Nations unies doivent être en mesure de réagir plus rapidement et plus efficacement aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Pour notre part, nous sommes déterminés à mieux coordonner nos efforts individuels pour faciliter la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Une priorité élevée devrait être accordée à la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce en cas de crise, à la médiation politique et, dans le cadre de mandats réalistes, au déploiement rapide de personnel civil et militaire de l'ONU, y compris des Casques bleus, dans les zones de conflit. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à améliorer la planification et les modalités opérationnelles des missions de maintien de la paix et à moderniser les équipements de commandement et de contrôle, les arrangements logistiques et les installations. Nous soulignons également la nécessité de mesures destinées à garantir la sécurité du personnel onusien, notamment l'entrée en vigueur dans les moindres délais de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, adoptée récemment. Nous nous réjouissons du rôle de plus en plus important que

jouent les organisations et les arrangements régionaux pour l'édification de la stabilité et de la sécurité ainsi que pour la prévention et la gestion des conflits, et nous attachons une importance spéciale au renforcement de la coopération entre ces organisations et les Nations unies.

Contrôle des armements et désarmement

4. Nous accueillons avec satisfaction la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire et l'engagement des États parties envers l'universalisation du Traité, ainsi que leur décision de renforcer le processus d'examen et d'adopter un ensemble de principes et d'objectifs pour la non-prolifération et le désarmement. L'entrée en vigueur du traité START I marque un jalon important dans le processus de contrôle des armes nucléaires, lequel a grandement bénéficié de la décision de l'Ukraine d'accéder au TNP. Nous espérons maintenant que le traité START II sera ratifié dans les meilleurs délais. Nous souhaitons le démantèlement sûr et sécuritaire des armes nucléaires éliminées aux termes de l'accord START I, et nous saluons le travail des États-Unis et de la Russie sur les mesures destinées à rendre inutilisables à des fins militaires les matières fissiles provenant de ces armes. Il faut accorder une attention particulière à l'élimination du plutonium pouvant être utilisé à des fins d'armement, et nous encourageons la poursuite des travaux sur cette question.
5. Nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de conclure sans délai des traités universels, complets et vérifiables pour interdire les essais nucléaires et faire cesser la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Reconnaissant le danger que continuent de représenter pour le monde le détournement criminel et le trafic illicite de matières nucléaires, et nous fondant sur le travail entamé à Naples et poursuivi depuis de façon pratique par nos experts, nous sommes résolus à oeuvrer ensemble pour renforcer les systèmes de contrôle, la comptabilité et la sécurité physique des matières nucléaires; à élargir notre coopération concernant les douanes, l'application de la loi et le renseignement; et à renforcer, dans le cadre d'organismes comme l'AIEA et INTERPOL, la capacité de la communauté internationale à combattre le vol et la contrebande de matières nucléaires. Nous soulignons l'importance de mettre en vigueur le plus rapidement possible la Convention sur les armes chimiques, et nous demandons instamment que des progrès rapides soient accomplis dans l'élaboration de systèmes de vérification pour la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines.
6. Les transferts excessifs d'armes conventionnelles, particulièrement à destination des zones de conflit, demeurent l'une de nos grandes préoccupations. Nous restons consternés devant les souffrances causées à des civils par l'usage constant de mines antipersonnel. Nous appelons les

États à adhérer à la Convention de 1980 sur l'interdiction de certaines armes conventionnelles et à participer, cet automne, à la conférence d'examen de cette convention, en vue de renforcer les contrôles multilatéraux sur les mines antipersonnel. Nous engageons vivement tous les pays à appuyer la mise en oeuvre intégrale du Registre des armes classiques des Nations unies, et notons que l'article 26 de la Charte de l'ONU demande expressément de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Les organisations régionales peuvent aider à promouvoir la transparence et l'adoption de mesures de confiance, de manière à favoriser la réduction des arsenaux excessifs d'armes conventionnelles. Nous entendons oeuvrer avec les autres pays pour que les exportations d'armes et de biens et technologies sensibles à double usage fassent l'objet de contrôles efficaces et responsables.

7. *Promotion de nouvelles approches*

De nouvelles approches sont nécessaires aux Nations unies et dans d'autres instances pour faire face aux nouveaux défis mondiaux, par exemple la dégradation de l'environnement, la croissance démographique insoutenable, les déplacements massifs de personnes victimes de conflits et les migrations transfrontières involontaires. Les initiatives qui soulignent les rapports entre les questions économiques, sociales et politiques peuvent grandement contribuer à la stabilité internationale. C'est le cas, par exemple, de l'Agenda pour le développement du Secrétaire général des Nations unies. Nous nous engageons à travailler avec les autres États membres pour progresser sur la base de ce document. Nous reconnaissons aussi la part importante que prennent les organisations non gouvernementales aux travaux des Nations unies visant le développement économique et social, notamment les droits de l'homme et l'aide humanitaire, et nous croyons qu'une meilleure coordination de leurs efforts avec ceux des Nations unies et d'autres organisations serait bénéfique à la communauté mondiale. Nous réaffirmons notre ferme conviction que la communauté internationale doit favoriser la mise en place de moyens efficaces pour répondre rapidement aux urgences humanitaires, et nous soutenons le travail de l'Union de l'Europe occidentale dans ce domaine.

8. Le respect des droits de l'individu est au coeur d'un ordre international que nous voulons durable, sûr et prospère. Nous ferons en sorte de promouvoir les principes de bon gouvernement et de responsabilité démocratique, qui sont les meilleurs garants du respect des droits universels de l'homme et des libertés fondamentales. Nous condamnons toutes les formes de discrimination et d'intolérance, y compris le nationalisme exacerbé et les mauvais traitements infligés à des personnes appartenant à des minorités. Nous demandons instamment aux États de protéger les droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de ratifier et de respecter pleinement les Pactes internationaux et autres instruments multilatéraux sur

les droits de l'homme. Nous réaffirmons notre soutien au Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme et appuyons le rôle de coordination qu'il joue dans l'ensemble du système des Nations unies relativement à ce dossier. Nous demandons que soient renforcés les mécanismes internationaux de reddition de comptes lorsqu'il y a violation des droits de l'homme, et nous invitons les gouvernements à coopérer pleinement avec les tribunaux et les commissions d'enquête, y compris en ce qui concerne les poursuites judiciaires menées dans les limites du droit international et du droit interne.

9. Nous réaffirmons notre détermination à mettre fin à toutes les formes de terrorisme. A la suite de récents attentats, nous sommes convenus de partager encore davantage nos expériences en matière d'incidents terroristes majeurs ainsi que les enseignements que nous en avons tirés, et d'intensifier notre coopération dans tous les domaines de la lutte antiterroriste, notamment la recherche et la technologie. Nous demandons instamment aux États qui prêtent assistance aux terroristes de renoncer à cette pratique et de refuser aux organisations terroristes leur aide financière, l'utilisation de leur territoire ou toute autre forme de soutien. Nous accordons une importance particulière aux mesures visant à entraver la capacité des organisations terroristes de lever des fonds, et nous pressons les autres gouvernements d'appliquer avec sévérité les lois antiterroristes et d'adhérer aux traités et conventions existants contre le terrorisme. Dans la poursuite de ces objectifs communs, nous demandons à notre groupe d'experts sur le terrorisme d'établir, pour présentation à une réunion de niveau ministériel, un rapport sur la mise en oeuvre de mesures coopératives spécifiques visant la dissuasion, la prévention et l'investigation des actes terroristes. Ces travaux devraient avoir lieu avant notre prochaine réunion.
10. Les organisations criminelles transnationales constituent une menace grandissante pour la sécurité de nos États. Elles minent l'intégrité des systèmes financiers, nourrissent la corruption et affaiblissent les nouvelles démocraties et les pays en développement partout dans le monde. Pour contrecarrer avec efficacité leurs activités criminelles, nous nous emploierons à consolider les institutions existantes et à renforcer notre coopération, nos échanges d'information et l'aide que nous apportons à d'autres États. L'asile que certains pays accordent aux organisations criminelles transnationales et à leurs agents crée des difficultés majeures pour l'administration de la justice. Nous convenons donc de coopérer plus étroitement, entre nous aussi bien qu'avec d'autres, pour faire en sorte que ces organisations ne puissent échapper à la justice en franchissant les frontières. Nous encourageons tous les gouvernements à adhérer et à donner effet aux conventions internationales pertinentes et aux recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous reconnaissons que le succès final exige que tous les gouvernements prennent des mesures efficaces pour empêcher le blanchiment des profits tirés du trafic de drogue et d'autres

crimes graves. Afin de mettre en oeuvre nos engagements touchant la lutte contre le crime organisé transnational, nous avons établi à titre temporaire un groupe d'experts de haut niveau que nous avons chargés d'examiner les arrangements existants en matière de coopération bilatérale et multilatérale, de recenser les lacunes importantes et les options possibles pour améliorer la coordination et de proposer des mesures pratiques. Le groupe présentera son rapport au Sommet de 1996.

Europe

11. Après cinq décennies de division, l'occasion historique s'offre maintenant d'instaurer dans toute l'Europe la démocratie, l'économie de marché, la stabilité, la paix et la prospérité. Nous appuyons fermement la contribution de l'Union européenne à la stabilité et à la coopération en Europe, grâce aux accords qu'elle a passés avec les pays d'Europe centrale et les États baltes, et aux Accords de partenariat avec la Russie, l'Ukraine et d'autres États nouvellement indépendants. Nous encourageons les États à tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent le Pacte sur la stabilité en Europe et le programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN, de manière à accroître la sécurité et la stabilité en Europe. Nous encourageons d'autres instances et organismes multilatéraux à contribuer à l'intégration européenne. Nous sommes heureux des mesures prises au Sommet de Budapest l'an dernier dans le but de renforcer les capacités de l'OSCE, et nous contribuerons à l'étude menée par celle-ci sur un modèle de sécurité pour l'Europe au XXI^e siècle.
12. Nous sommes profondément préoccupés par la constante escalade des hostilités en Bosnie, spécialement dans la région de Sarajevo. Nous en appelons à toutes les parties pour qu'elles suspendent immédiatement les opérations militaires afin que les négociations politiques, sans lesquelles aucune solution n'est possible, puissent reprendre au plus vite sur la base des propositions du Groupe de contact, dont nous préconisons l'acceptation par les Serbes de Bosnie.
13. Nous condamnons la prise en otage de soldats de l'ONU, le déplorable bombardement des populations civiles par les Serbes bosniaques ainsi que les obstacles qu'ils opposent à la liberté de mouvement de la FORPRONU. Nous exigeons la remise en liberté immédiate et inconditionnelle des otages, et tenons le commandement serbe bosniaque responsable de leur sécurité. Nous appelons le gouvernement bosniaque ainsi que toutes les autres parties à reconduire l'accord de cessation des hostilités, et à assurer le libre passage de l'aide humanitaire.
14. Nous nous réjouissons de la décision du Conseil de sécurité de renforcer la FORPRONU et de la doter d'une capacité de réaction rapide pour accroître sa sécurité et son aptitude à protéger les civils, à faciliter la livraison de l'aide

humanitaire et à promouvoir les conditions d'une paix durable. La Force de réaction rapide sera placée sous le commandement de l'ONU, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité, et ses opérations seront conformes au mandat actuel de la FORPRONU.

15. Nous demandons instamment qu'un nouvel élan soit imprimé de toute urgence au processus de paix. À cet égard, nous saluons la nomination de Carl Bildt à titre de négociateur de l'UE, et lui offrons, ainsi qu'à son collègue de l'ONU, Thorvald Stoltenberg, tout notre appui dans ses efforts pour parvenir à un règlement durable.
16. Nous appelons à une reconnaissance mutuelle des républiques de l'ancienne Yougoslavie dans leurs frontières internationalement reconnues; la reconnaissance entre la Bosnie et la République fédérale de Yougoslavie serait un important premier pas, et nous engageons le Président Milosevic à le franchir. Nous voyons dans la Fédération bosno-croate un moyen de faire progresser la réconciliation, et nous maintenons notre appui aux mesures visant à stabiliser la situation dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine.
17. Nous restons préoccupés par le risque de la poursuite des combats en Croatie. Le gouvernement croate et les Serbes de Croatie doivent faire preuve de retenue. Nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu du 29 mars 1994 et à coopérer avec les Nations unies pour la mise en oeuvre du nouveau mandat de l'ONURC. Nous demandons que l'accord économique entre les deux parties soit élaboré plus avant et que des discussions politiques s'engagent afin de parvenir à un règlement quant aux frontières internationalement reconnues de la Croatie, et nous réclamons l'autonomie pour la population serbe sur la base des principes énoncés dans le programme Zagreb-4 pour la Croatie.

Moyen-Orient et Afrique

18. Le Traité de paix entre Israël et la Jordanie est un élément important de l'instauration de la paix dans la région. Il est impératif que l'élan en faveur de la paix soit maintenu. Nous encourageons la conclusion de traités de paix entre Israël et le Liban et Israël et la Syrie, et nous soutenons fermement la Déclaration de principes israélo-palestinienne. Nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de conclure, comme ils en étaient convenus, des arrangements pour la tenue d'élections dans les territoires autonomes palestiniens et le redéploiement des Forces de défense israéliennes. Nous reconnaissons aussi l'importance du facteur économique dans l'établissement de la paix, notamment la nécessité d'une intégration régionale. Nous appelons encore une fois la Ligue arabe à mettre un terme au boycott qu'elle pratique à l'endroit d'Israël.

19. Nous demandons au gouvernement d'Iran de participer de manière constructive aux affaires régionales et mondiales, et de s'abstenir d'appuyer les groupes radicaux qui cherchent à saboter le processus de paix au Moyen-Orient et à déstabiliser la région. Nous lui demandons également de rejeter le terrorisme, et plus particulièrement de cesser de soutenir les menaces faites à l'encontre de Salman Rushdie et des personnes associées à son travail. Nous engageons tous les États à éviter toute collaboration avec l'Iran qui pourrait contribuer à l'acquisition, par ce pays, d'une capacité de production d'armes nucléaires.
20. Nous réitérons notre détermination à assurer la mise en oeuvre pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies concernant l'Irak et la Libye jusqu'à leur respect total, et nous rappelons qu'une telle mise en oeuvre entraînerait une réévaluation des sanctions. Nous demandons instamment à l'Irak de reconsidérer son rejet de la Résolution 986 du Conseil de sécurité, qui lui permettrait de vendre son pétrole et de se procurer des biens humanitaires.
21. Nous appuyons les mesures positives prises par le gouvernement de l'Algérie dans le sens de la réforme économique, et nous croyons que la paix et la stabilité sont les seuls fondements durables de la réussite de cette réforme. Nous demandons qu'il soit mis fin à la violence en Algérie, et engageons toutes les parties attachées aux principes de la non-violence et de la démocratie à poursuivre la réconciliation politique par la voie d'un dialogue pacifique et d'un véritable processus électoral.
22. Nous saluons la passation des pouvoirs dans la paix et la démocratie en Afrique du Sud, la réussite des élections ailleurs en Afrique australe ainsi que le processus de paix en Angola. Ces événements autorisent un optimisme certain quant aux perspectives à long terme en Afrique. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par les dirigeants africains pour prévenir les conflits et améliorer le bien-être de leurs populations par la démocratisation, la réforme structurelle et la libéralisation économique.
23. Nous condamnons les extrémistes du Burundi et du Rwanda, et nous appuyons les mesures prises pour les amener à répondre de leurs actes, y compris par l'intermédiaire du Tribunal international pour le Rwanda. Nous demandons une augmentation de l'aide humanitaire internationale pour la région Burundi/Rwanda. Nous appuyons la convocation d'une conférence parrainée par les Nations unies et l'OUA sur la stabilité et la sécurité dans la région des Lacs.

Asie-Pacifique

24. Nous sommes heureux du dialogue et de la coopération qui s'instaurent dans la région Asie-Pacifique et avec celle-ci, sous diverses formes, dont le Forum régional de l'ASEAN. Nous nous réjouissons également de la participation croissante de la Chine aux tribunes régionales et internationales s'intéressant aux questions politiques, économiques et sécuritaires. Chacun d'entre nous poursuivra son dialogue particulier avec la Chine, dans l'intérêt d'un monde plus stable et plus prospère. Nous nous attendons à un transfert sans heurt de gouvernement à Hong Kong en 1997, de manière que s'y maintiennent la prospérité économique et la stabilité sociale.
25. Nous demandons à la Corée du Nord d'observer les ententes intervenues dans le cadre de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Nous croyons que l'accord-cadre entre les États-Unis et la Corée du Nord offre la possibilité réelle de résoudre le problème nucléaire nord-coréen, et nous sommes encouragés par la récente évolution à cet égard. Nous invitons également la Corée du Nord à respecter ses engagements au titre du régime de garanties de l'AIEA, et à adhérer aux conditions de l'accord-cadre. Le soutien de la communauté internationale peut être démontré, notamment, par la participation à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO). Nous croyons en outre que les progrès du dialogue entre le Nord et le Sud contribueront à la paix et à la sécurité dans la péninsule.
26. Nous sommes préoccupés par la possibilité d'un conflit au Cachemire, et demandons instamment à toutes les parties de continuer à rechercher un règlement pacifique. Pour réduire la tension et accroître la confiance sur le sous-continent, et pour renforcer le cadre de la sécurité mondiale, nous engageons l'Inde et le Pakistan à appuyer les normes internationales en matière de contrôle des armements, à adhérer au TNP et à s'abstenir de toute nouvelle initiative visant le déploiement de missiles balistiques et de toute autre mesure susceptible d'entraîner une course aux armements dans la région.
27. Nous demandons au gouvernement de Myanmar de libérer Aung San Suu Kyi ainsi que tous les autres prisonniers politiques, et d'amorcer un dialogue de réconciliation ayant pour objectif la restauration rapide et complète de la démocratie et de l'unité nationale.
28. La mer de Chine méridionale donne de plus en plus matière à des différends territoriaux. Nous engageons vivement toutes les parties à résoudre leurs divergences d'une manière pacifique et dans le respect des normes internationales.

Amériques

29. Nous encourageons la mise en oeuvre par les États des Amériques du Plan d'action adopté au Sommet de Miami, afin de renforcer les institutions démocratiques, d'éliminer la menace du terrorisme, d'éradiquer la pauvreté et la discrimination, de préserver l'environnement naturel et de négocier la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques. Nous soutenons les mesures audacieuses prises par le gouvernement du Mexique en matière de réforme et de dialogue politiques. Nous saluons les efforts que le Groupe des pays garants du Protocole de Rio déploie pour aider le Pérou et l'Équateur à établir une paix durable entre eux. Nous soutenons la coopération internationale pour le développement économique et démocratique d'Haïti, et nous attendons avec impatience la tenue dans ce pays, le 25 juin, d'élections législatives libres et ouvertes.

Sommet de Halifax

COMMUNIQUÉ

15 - 17 juin 1995



COMMUNIQUÉ DU SOMMET DE HALIFAX

PRÉAMBULE

1. Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des sept pays les plus industrialisés et Président de la Commission européenne, nous sommes réunis à Halifax pour notre 21^e Sommet. En ces temps marqués par le changement et les possibilités, nous avons réitéré notre engagement de travailler ensemble et avec nos partenaires du monde entier.

FAVORISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

2. Notre politique économique vise essentiellement à améliorer le bien-être de nos populations et à leur permettre de mener une vie productive. La création d'emplois de qualité et la réduction du taux de chômage, qui demeure inacceptable dans un trop grand nombre de nos pays, constituent donc des objectifs prioritaires pour nous tous. Nous sommes résolus à créer un environnement économique propice à la réalisation de ces objectifs.

3. Nous sommes toujours encouragés par la croissance soutenue observée dans la majorité des économies du monde. Malgré un certain ralentissement, il semble que dans la plupart de nos pays les conditions d'une croissance soutenue soient en place, et que l'inflation soit bien maîtrisée. Nous mettons en oeuvre des politiques macroéconomiques et structurelles appropriées pour consolider cette croissance.

4. Malgré tout, certains problèmes subsistent. Les déséquilibres internes et externes, alliés à des fluctuations néfastes sur les marchés financiers et les marchés des changes, pourraient nuire à la croissance non inflationniste et soutenue de l'économie ainsi qu'à l'expansion continue du commerce international.

5. Nous demeurons résolus à appliquer la stratégie économique à moyen terme dont nous étions convenus. Dans le respect de cette stratégie, nous sommes déterminés à tirer le meilleur parti possible de l'expansion économique actuelle en prenant des mesures pour promouvoir la création d'emplois durables. Nous devons donc agir de manière décisive pour continuer à réduire les déficits publics, maintenir un climat non inflationniste et accroître l'épargne nationale, de manière à permettre un niveau d'investissements élevé à l'échelle mondiale. Chaque pays doit mettre de l'ordre dans ses affaires.

6. Nous approuvons les conclusions auxquelles sont parvenus les ministres des Finances du G-7 à Washington et demandons à ceux-ci de demeurer en étroite liaison pour ce qui est de la surveillance économique et des marchés des changes.

7. De saines politiques financières et monétaires ne peuvent à elles seules être garantes d'un rendement économique maximal. Nous devons également lever les obstacles qui, sur le long terme, entravent la croissance de nos économies et la création d'emplois sûrs et bien rémunérés. À cette fin, nous devons prendre des mesures pour accroître les compétences de notre main-d'oeuvre et promouvoir, s'il y a lieu, une plus grande souplesse sur le marché du

travail ainsi que l'élimination des réglementations inutiles. À Naples, nous nous étions engagés à procéder à un éventail de réformes dans les domaines de la formation et de l'éducation, de la réglementation et de l'adaptation du marché du travail, de l'innovation technologique et de l'intensification de la concurrence. Dans l'exécution de ces réformes, nous accueillons avec satisfaction l'initiative de l'OCDE, qui entreprend un examen détaillé des politiques structurelles et d'emploi de chaque pays membre.

8. Pour assurer le suivi de nos discussions, nous sommes convenus de demander à nos ministres de se réunir en France avant notre prochain Sommet pour faire le point sur les progrès réalisés dans la création d'emplois, et voir quelle serait la meilleure façon d'augmenter le niveau de l'emploi dans chacun de nos pays.

9. Nous sommes également déterminés à assurer la protection de nos populations vieillissantes et de nos citoyens indigents. À cette fin, certains de nos pays doivent prendre des mesures pour veiller au maintien de leurs régimes de retraite et de leurs programmes de sécurité sociale, et pour garantir l'accessibilité des fonds de pension du secteur privé.

10. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la conférence du G-7 sur la Société de l'information, tenue à Bruxelles en février dernier, et notamment les huit principes fondamentaux dont sont convenus les ministres. Nous encourageons le lancement d'une série de projets pilotes visant à promouvoir l'innovation et la dissémination des nouvelles technologies. Nous nous réjouissons également de la participation du secteur privé à ces initiatives. Nous prônons l'instauration d'un dialogue avec les pays en développement et les économies en transition sur la création de la société de l'information mondiale, et nous accueillons favorablement la proposition de tenir en Afrique du Sud, au printemps de 1996, une conférence sur la société de l'information.

RELEVER LES DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE

11. Depuis 50 ans, les institutions internationales sont au coeur des efforts que nous déployons pour instaurer la stabilité, la prospérité et l'équité. L'an dernier, à Naples, nous avons demandé que ces institutions fassent l'objet d'un examen pour qu'elles soient aptes à relever efficacement les défis de l'avenir. Aujourd'hui, à Halifax, nous proposons des mesures concrètes à cette même fin. Tous les pays ont intérêt à ce que les institutions internationales soient efficaces et performantes. Nous nous engageons donc à déployer toute notre énergie pour renforcer ces institutions, avec la collaboration de tous leurs membres, afin d'accroître la sécurité et la prospérité du monde.

Gestion de l'économie mondiale

12. L'économie mondiale a radicalement changé au cours des cinquante dernières années. Sous l'action des changements technologiques, la mondialisation a entraîné une interdépendance économique accrue, aussi bien au niveau de certaines politiques autrefois considérées comme purement intérieures qu'à celui des interactions entre domaines de politiques. Le défi principal consiste donc à gérer cette interdépendance, tout en travaillant dans le sens des

marchés, et à reconnaître le nombre croissant d'intervenants majeurs. Cela est particulièrement important pour la stabilité macroéconomique et financière mondiale.

13. Il importe que les membres du G-7 se consultent étroitement et collaborent efficacement au chapitre des politiques macroéconomiques pour promouvoir une croissance non inflationniste et soutenue dans un climat de faible inflation, pour empêcher l'émergence de déséquilibres externes et internes importants et pour promouvoir une stabilité accrue des marchés des changes. Au fil des ans, nos ministres ont apporté plusieurs changements à la structure de leurs consultations afin de renforcer la coopération sur le plan des politiques, convenant notamment de consultations plus poussées avec le FMI.

14. L'expansion et l'intégration des marchés financiers mondiaux ont engendré à la fois d'importants débouchés et de nouveaux risques. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que la communauté internationale demeure apte à gérer les risques inhérents à l'augmentation des apports de capitaux privés, à l'intégration accrue des marchés financiers intérieurs et au rythme accéléré de l'innovation financière.

15. Les événements survenus au Mexique en début d'année et leurs répercussions nous ont permis de voir la situation plus clairement. Nous nous réjouissons des améliorations récentes dans ce pays, ainsi que des progrès réalisés par un certain nombre d'économies en émergence.

16. Nous sommes d'avis qu'il est préférable de prévenir les crises. Pour ce faire, chaque pays doit avoir des politiques financières et monétaires saines. Mais nous devons également nous doter d'un meilleur système d'alerte avancée, de manière à pouvoir agir plus rapidement pour empêcher ou mieux gérer les chocs financiers. Ce système doit comprendre une surveillance efficace des politiques économiques nationales et de l'évolution des marchés financiers, ainsi qu'une meilleure diffusion de l'information aux intervenants concernés. À cette fin, nous prions le FMI :

- d'établir des délais-repères pour la publication en temps opportun de grandes données économiques et financières;
- de mettre en place une procédure pour que soient identifiés régulièrement et publiquement les pays qui s'y conforment;
- d'insister pour que les pays membres produisent en temps voulu des rapports complets sur des ensembles de données types, de fournir des conseils plus avisés à tous les gouvernements en matière de politiques et d'adresser des messages plus francs aux pays qui semblent éviter de prendre les mesures nécessaires.

17. Si les efforts de prévention échouent et qu'il y a crise sur les marchés financiers, les institutions multilatérales et les principales économies doivent, le cas échéant, pouvoir réagir rapidement et de façon coordonnée. Les mécanismes de financement doivent être adaptés à

l'ampleur du choc et être mis en oeuvre sans délai pour assurer une gestion efficace de la crise. Dans ce contexte, nous pressons le FMI :

- d'établir une nouvelle procédure permanente -- un mécanisme de financement d'urgence -- qui permette d'accéder plus rapidement aux arrangements du FMI, qui soit assorti de conditions rigoureuses et qui favorise des décaissements initiaux plus substantiels en situation de crise.

18. À l'appui de cette procédure, nous demandons :

- que le G-10 et d'autres pays ayant la capacité d'appuyer le système élaborent des arrangements de financement qui permettent de doubler le plus rapidement possible les sommes actuellement consenties en vertu des AGE, afin de répondre aux urgences financières.

19. Pour faire en sorte que le FMI dispose des ressources voulues pour assumer ses responsabilités, nous préconisons la poursuite des discussions visant une nouvelle révision des quotes-parts.

20. Des progrès notables sur les éléments susmentionnés devraient nous permettre d'améliorer de beaucoup notre capacité de faire face aux crises financières. Néanmoins, cela pourrait ne pas être suffisant dans certains cas. Conscients de ce fait et de la complexité des questions juridiques et autres que les nombreuses sources de financement international posent dans des situations de crise d'endettement, nous encourageons les ministres et les gouverneurs des banques centrales du G-10 à examiner plus à fond d'autres procédures qui pourraient aussi être éventuellement employées pour résoudre les crises de façon ordonnée.

21. Nous appuyons toujours l'adhésion de tous les membres du FMI au système des DTS. De plus, nous pressons le FMI d'entreprendre un examen général du rôle et des fonctions des DTS à la lumière des changements survenus dans le système financier mondial.

22. Une coopération internationale plus étroite pour la réglementation et la supervision des institutions et des marchés financiers est essentielle pour sauvegarder le système financier et empêcher l'érosion des normes de gestion prudente. Nous demandons :

- que la coopération entre les organismes de réglementation et de supervision soit améliorée afin d'assurer, sur une base mondiale, une approche efficace et intégrée du développement et du renforcement des sauvegardes, des normes, de la transparence et des systèmes nécessaires à la surveillance et à la réduction des risques;
- que les pays soient continuellement encouragés à éliminer les restrictions posées aux marchés des capitaux, et que les institutions financières internationales donnent de meilleurs avis stratégiques sur les structures de supervision appropriées;

- que les ministres des Finances sollicitent des études et des analyses des organisations internationales chargées de réglementer les services bancaires et les valeurs mobilières, et qu'ils fassent rapport sur l'adéquation des arrangements existants et proposent des améliorations, si nécessaire, alors du prochain Sommet.

23. Nous reconnaissons aussi que la fraude financière internationale est un problème de plus en plus sérieux. Nous sommes déterminés à améliorer la communication entre les organismes de réglementation et les organismes chargés de l'application de la loi.

Promotion du développement durable

24. Une meilleure qualité de vie pour tous est l'objectif du développement durable. La démocratie, les droits de l'homme, la gestion transparente et responsable des affaires publiques, l'investissement dans la personne humaine et la protection de l'environnement sont les fondements du développement durable. La responsabilité première incombe à chaque pays; mais la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, est essentielle pour seconder les efforts nationaux. Nous sommes déterminés à mobiliser des apports financiers substantiels et à améliorer la qualité de notre aide.

25. Comme l'IDA joue un rôle indispensable lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté et d'intégrer les pays les plus pauvres à l'économie mondiale, nous engageons tous les pays donateurs à respecter promptement leurs engagements au titre de la X^e reconstitution des ressources de l'IDA et à appuyer une importante reconstitution dans le contexte de l'IDA XI. Nous attendons avec impatience les recommandations du Groupe de travail du Comité du développement sur les banques multilatérales de développement.

26. Les institutions multilatérales jouent un rôle capital en assurant un leadership intellectuel, en fournissant des avis stratégiques et en mobilisant des ressources au profit des pays déterminés à parvenir au développement durable. L'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient faire fond sur leurs points forts respectifs. L'ONU offre un forum unique pour la réalisation d'un consensus sur les priorités globales, défend les valeurs fondamentales et répond aux besoins développementaux et humanitaires. Les institutions de Bretton Woods ont un rôle particulier à jouer pour promouvoir la stabilité macroéconomique, favoriser l'instauration d'environnements propices au développement durable et pour mobiliser et transférer des ressources aux fins du développement. Nous collaborerons avec ces organismes et tous leurs membres pour que les institutions multilatérales compétentes :

- fassent du développement durable un objectif central de leurs politiques et de leurs programmes, notamment en intensifiant et en approfondissant l'intégration des facteurs environnementaux à tous les aspects de leurs programmes;
- encouragent les pays à appliquer des politiques économiques, environnementales et sociales saines, et à créer le cadre juridique et structurel approprié pour le développement durable;

- encouragent les pays à suivre des stratégies de participation au développement et appuient des réformes gouvernementales qui garantissent la transparence et la reddition de comptes publics, la primauté constante du droit et la mise en place d'une société civile active;
- favorisent le développement d'un secteur privé dynamique, élargissent les garanties et les arrangements de cofinancement afin de catalyser les apports privés, et accroissent les crédits consentis aux petites et moyennes entreprises;
- continuent à fournir des ressources pour l'infrastructure requise en vue du développement durable, lorsque ces ressources ne peuvent être offertes par le secteur privé.

27. Nous reconnaissons la nécessité d'appuyer activement le processus de paix au Moyen-Orient. Cet appui comprendrait l'établissement d'une nouvelle institution et d'un mécanisme de financement pour renforcer la coopération régionale. C'est pourquoi nous incitons le Groupe de travail, déjà actif, à poursuivre ses délibérations en vue d'en arriver à la présentation d'une proposition convenable au sommet qui se tiendra à Amman en octobre prochain.

Réduction de la pauvreté

28. L'amélioration du sort des pauvres du monde est l'une des toutes premières priorités. La persistance de la pauvreté extrême et la marginalisation des pays les plus pauvres ne sont tout simplement pas compatibles avec les aspirations universelles à la prospérité et à la sécurité. L'Afrique subsaharienne est confrontée à des défis particulièrement difficiles. Nous collaborerons avec d'autres pays pour encourager les institutions multilatérales compétentes :

- à orienter les ressources concessionnelles vers les pays les plus pauvres, spécialement ceux de l'Afrique subsaharienne, qui ont démontré leur capacité et leur volonté de les utiliser efficacement, et à prendre en compte au moment d'octroyer une aide la tendance aux dépenses improductives, militaires et autres;
- à diriger une proportion sensiblement accrue de leurs ressources vers les programmes sociaux de base et autres mesures s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté.

29. Nous nous réjouissons de la réponse du Club de Paris à l'appel que nous lui avons fait l'an dernier d'améliorer le traitement de la dette des pays les plus pauvres et d'appliquer intégralement et positivement les modalités de Naples. Nous reconnaissons que certains des pays les plus pauvres sont lourdement endettés auprès de sources multilatérales. À cet égard :

- nous encouragerons les institutions de Bretton Woods à élaborer une approche détaillée pour venir en aide aux pays aux prises avec une dette multilatérale, grâce à une application modulée des instruments existants et de nouveaux mécanismes, au besoin;

- nous encouragerons une meilleure utilisation de toutes les ressources existantes de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que l'adoption par les banques multilatérales de développement des mesures voulues pour faire avancer cet objectif et poursuivre les opérations de prêt à des conditions de faveur aux termes de la FASR.

30. L'ouverture des marchés partout dans le monde est également essentielle pour accélérer la croissance dans les pays en développement. Les institutions multilatérales devraient s'employer à faciliter l'intégration des pays les plus pauvres au système commercial mondial. Nous encourageons l'OMC à surveiller et à examiner l'impact de l'Uruguay Round sur les pays les moins avancés.

Protection de l'environnement

31. Nous accordons la toute première priorité à l'action nationale et internationale en faveur de l'environnement. La protection de l'environnement donne lieu au développement et au déploiement de technologies innovatrices, qui renforcent la performance et la croissance économiques et contribuent à la création d'emplois à long terme. Aux plans des politiques, des opérations et de la passation des marchés, les gouvernements du G-7 doivent faire preuve de leadership lorsqu'il s'agit d'assainir l'environnement. Cela nécessitera le dosage approprié d'instruments économiques, de mécanismes innovateurs pour la reddition de comptes, d'activités d'évaluation des incidences environnementales et de mesures volontaires. Les efforts doivent porter sur la prévention de la pollution, le principe du « pollueur payeur », l'internalisation des coûts environnementaux et la prise en compte de l'environnement dans l'établissement des politiques et le processus décisionnel dans tous les secteurs.

32. Nous soulignons qu'il importe de remplir les engagements souscrits au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, et par la suite, et qu'il faut revoir et renforcer ces engagements le cas échéant. Les changements climatiques restent un problème de très grande importance mondiale. Nous collaborerons avec d'autres :

- pour nous acquitter de nos obligations existantes aux termes de la Convention sur les changements climatiques et respecter notre engagement de nous conformer au calendrier et aux objectifs ambitieux convenus pour le suivi de la Conférence de Berlin des Parties;
- pour appliquer le programme de travail à moyen terme adopté conformément à la Convention sur la diversité biologique;
- pour mener à bien le travail du groupe intergouvernemental de la CDD sur les forêts, assurer le succès de la Conférence des Nations unies sur les stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs et réaliser, lors de la prochaine session du CDD, un consensus international sur des mesures permettant de régler les problèmes des océans du globe.

33. Nous encourageons une meilleure définition des mandats de la CDD et du PNUE. La CDD devrait être l'instance mondiale pour l'identification et l'acceptation d'objectifs stratégiques à long terme aux fins du développement durable. Le PNUE devrait agir à titre de porte-parole et de catalyseur mondial en matière d'environnement; il devrait faire porter ses efforts sur la surveillance et l'évaluation et sur le développement du droit international de l'environnement.

Prévention des crises et mesures de réaction

34. Les catastrophes et autres crises rendent plus complexe le défi du développement et font ressortir les lacunes dans notre dispositif institutionnel. Dans le but de prévenir et d'atténuer les crises émergentes, notamment celles qui risquent de toucher les droits de l'homme et faire des réfugiés, nous demanderons :

- au secrétaire général des Nations unies de rechercher des moyens d'améliorer l'analyse et l'utilisation des premiers renseignements sur les catastrophes et les conflits, en particulier par les hauts commissariats pour les droits de l'homme et pour les réfugiés;
- aux institutions de Bretton Woods et à l'ONU d'établir une nouvelle procédure de coordination, appuyée en tant que de besoin par les ressources existantes, pour faciliter, en cas de crise, une transition harmonieuse de la phase d'urgence à la phase de rétablissement, et de coopérer plus efficacement avec les pays donateurs.
- aux organismes s'occupant d'aide humanitaire de coopérer plus étroitement avec le Département des affaires humanitaires dans le rôle de coordination qui lui revient.

Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la performance des institutions

35. Pour bien remplir leurs missions dans l'avenir, les institutions multilatérales doivent poursuivre leurs efforts de réforme, d'amélioration de la coordination et de réduction des chevauchements. Les institutions financières internationales ont su s'adapter à l'évolution des besoins de l'économie mondiale; néanmoins, des améliorations restent souhaitables dans plusieurs domaines pour que ces institutions soient plus aptes à relever les défis de demain. À cet effet :

- nous encouragerons la Banque mondiale et les banques régionales de développement à décentraliser leurs opérations chaque fois que cela sera possible;
- nous encouragerons le FMI et la Banque mondiale à se concentrer sur leur mandat premier (de façon générale, la politique macro-économique pour le FMI et les politiques structurelles et sectorielles pour la Banque mondiale);
- nous encouragerons la révision des comités ministériels du FMI et de la Banque mondiale, afin de rendre le processus décisionnel plus efficace;

- nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à intégrer plus efficacement dans ses stratégies d'aide aux pays les activités de la Société financière internationale et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements;
- nous encourageons les banques multilatérales de développement à mieux coordonner leurs programmes-pays respectifs avec les autres donateurs, aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

36. Afin de permettre aux Nations unies de mieux réaliser les objectifs établis dans sa Charte, nous encouragerons l'élargissement et l'approfondissement du processus de réforme en cours, et nous collaborerons avec d'autres :

- pour mener à bonne fin l'Agenda pour le développement, qui devrait établir une nouvelle approche de la coopération internationale et délimiter la contribution attendue de chacun des organes des Nations unies;
- pour concevoir, pour le Conseil économique et social (ECOSOC), un rôle de coordination plus efficace au niveau de la politique interne; encourager une mise en commun plus poussée entre les Nations unies et les institutions spécialisées par un resserrement de la coopération au Siège et sur le terrain; consolider et rationaliser les organismes à vocation économique et sociale, par exemple dans les domaines de l'aide humanitaire et de l'aide au développement; et encourager l'adoption de techniques de gestion modernes ainsi que la mise en place d'un secrétariat plus transparent et plus responsable;
- pour moderniser et cibler les mandats, de manière à éviter les doubles emplois; éliminer les chevauchements avec les nouvelles organisations, par exemple entre la CNUCED et l'OMC, et examiner le rôle de certaines institutions à la lumière de l'évolution des défis, par exemple les Commissions économiques régionales et l'ONUDI.

Nous demandons instamment aux États membres de respecter leurs obligations financières et souhaitons vivement qu'un accord intervienne dans les meilleurs délais sur la réforme du système des quotes-parts.

37. Pour accroître de façon générale la cohérence, la coopération et la rentabilité, nous collaborerons avec les autres pays pour encourager :

- la rationalisation des activités visant la collecte des données, l'analyse, l'établissement des priorités, la présentation de rapports et une plus grande complémentarité dans la prestation de l'aide au niveau des pays;
- une meilleure coordination entre les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et les ONG;

- toutes les institutions à établir et à exécuter des plans en vue d'une réduction substantielle des dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années.

Suivi

38. Ce sont là nos propositions initiales pour préparer les institutions multilatérales aux défis du prochain siècle. Nous entendons les promouvoir de manière active, en collaborant avec la communauté internationale dans son ensemble au sein de toutes les instances appropriées. Aux Nations unies, en particulier, nous nous engageons à collaborer avec les autres États membres pour faciliter la réalisation de ces objectifs. Nous profiterons des célébrations du 50^e anniversaire de l'ONU en octobre 1995 pour établir avec les autres pays un consensus sur ces priorités. Nous ferons le point à cet égard au moment de notre réunion en France l'an prochain.

CRÉER DES POSSIBILITÉS PAR L'OUVERTURE DES MARCHÉS

39. Nous reconnaissons que les nouveaux investissements et l'intensification des échanges sont essentiels à la réalisation de nos objectifs en matière de croissance et d'emplois. Dans un marché mondial, les possibilités offertes aux producteurs et aux fournisseurs nationaux et étrangers de biens et de services dépendent autant des politiques intérieures que des obstacles extérieurs. Afin d'améliorer l'accès aux marchés, nous entendons nous efforcer de réduire les obstacles internes et externes qui sont encore en place.

40. Nous mettrons intégralement en oeuvre les Accords du Cycle d'Uruguay, et nous réaffirmons notre volonté de résister au protectionnisme sous toutes ses formes. Nous nous fonderons sur ces accords pour ouvrir de nouvelles possibilités au chapitre de la croissance, de l'emploi et de la coopération mondiale. Nous collaborerons entre nous et avec nos partenaires commerciaux pour consolider l'OMC et en faire une institution efficace, et nous sommes déterminés à mettre en place un mécanisme de règlement des différends qui fonctionne bien et qui soit respecté. Nous favorisons une meilleure coopération entre l'OMC et les autres institutions économiques internationales. Nous reconnaissons qu'il est important d'accroître la transparence de l'OMC.

41. Nous appuyons l'accession à l'OMC dans le respect des règles qui s'appliquent à tous ses membres, et sur la base d'engagements significatifs visant l'accès aux marchés. Nous sommes résolus à faire en sorte que notre participation aux initiatives commerciales régionales continue d'être un élément positif pour le système multilatéral.

42. L'élan en faveur de la libéralisation du commerce doit être maintenu. Nous sommes résolus à mener à bien les négociations en cours visant le secteur des services, et plus particulièrement à obtenir une libéralisation significative des services financiers et des services de télécommunications. Nous mènerons les travaux de suivi prévus par l'Acte final du Cycle d'Uruguay. Nous encourageons les travaux visant notamment les normes techniques, la propriété intellectuelle et les marchés publics. La négociation d'un accord multilatéral contraignant sur l'investissement au sein de l'OCDE sera une priorité immédiate. Nous engagerons des discussions sur l'investissement avec nos partenaires de l'OMC. Nous reconnaissons que des

initiatives telles que la réforme de la réglementation peuvent tout particulièrement contribuer à la libéralisation des échanges et à la croissance économique, du fait que seraient ainsi éliminés les obstacles administratifs et structurels qui entravent la concurrence mondiale.

43. Conformément à l'objectif de poursuite de la libéralisation du commerce, nous poursuivrons les travaux sur :

- les rapports entre le commerce et l'environnement pour assurer la compatibilité des règles et des politiques visant ces deux domaines distincts,
- la portée de l'action multilatérale dans les domaines du commerce et de la politique de concurrence;
- le commerce, l'emploi et les normes du travail.

44. De concert avec nos partenaires au sein de l'OMC et d'autres instances appropriées, nous tenterons d'établir un programme ambitieux pour la première réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour en 1996.

APPUYER LES ÉCONOMIES EN TRANSITION

45. Nous reconnaissons les progrès accomplis par de nombreux pays en transition vers l'établissement de sociétés démocratiques à économie de marché. La prise rapide de mesures décisives de stabilisation macroéconomique s'est avérée la stratégie la plus efficace pour une reprise hâtive de la croissance. La consolidation de ces acquis appelle la poursuite vigoureuse de réformes structurelles de vaste portée. Nous continuerons d'appuyer les économies en transition dans leurs efforts de réforme, et de favoriser leur intégration au système commercial et financier international. Nous reconnaissons qu'elles ont besoin d'un meilleur accès aux marchés.

46. Nous nous réjouissons des progrès réalisés par l'Ukraine dans son audacieux programme de réforme économique. L'accord de confirmation récemment signé avec le FMI a ouvert la voie à un important appui financier des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux. Nous encourageons l'Ukraine à poursuivre ses efforts de réforme en étroite coopération avec les institutions financières internationales. À condition que la réforme économique soit fermement poursuivie, des engagements additionnels totalisant 2 milliards de dollars pourraient être pris par les institutions financières internationales avant la fin de 1996.

47. Nous sommes encouragés par l'engagement renouvelé de la Russie concernant la stabilisation financière et la réforme économique. La poursuite de la réforme politique est aussi nécessaire. Nous sommes d'avis que l'instauration d'un cadre politique, réglementaire et juridique stable et la mise en place d'un secteur financier moderne, conjuguées à la pleine application des mesures énoncées dans l'accord de confirmation récemment signé avec le FMI, permettront à la Russie de réussir son redressement économique. Nous nous réjouissons de la conclusion le 3 juin de l'accord du Club de Paris sur le rééchelonnement de la dette, et nous reconnaissons la

pertinence d'un traitement multilatéral global de la dette publique extérieure de la Russie. Nous notons aussi l'intérêt de la Russie à coopérer étroitement avec le Club de Paris.

GARANTIR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

48. Chaque pays est responsable de la sûreté de ses installations nucléaires. Nous saluons les progrès accomplis à ce jour en vue du relèvement des niveaux de sûreté nucléaire dans les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants. Nous félicitons le président Koutchma de l'Ukraine d'avoir pris la décision de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl avant l'an 2000. Nous réaffirmons les engagements d'aide pris l'an dernier à Naples, dans le cadre du Plan d'action du G-7 en faveur du secteur énergétique de l'Ukraine. Nous notons avec satisfaction le réapprovisionnement du Compte de sûreté nucléaire de la BERD et la mise à disposition de ressources bilatérales pour assurer des améliorations de la sûreté à court terme, ainsi que pour les premiers travaux de mise hors service en vue de la fermeture de Tchernobyl. Nous invitons d'autres donateurs à se joindre aux pays du G-7 pour la fourniture de fonds à cet effet.

49. Pour faciliter la fermeture de Tchernobyl, nous poursuivrons nos efforts de mobilisation de l'aide internationale pour l'exécution de projets visant la production d'énergie, le rendement énergétique et la sûreté nucléaire. Toute assistance en vue du remplacement de Tchernobyl par une autre source d'énergie reposera sur de solides critères de rentabilité et d'écologie. La Banque mondiale et la BERD devraient poursuivre leur coopération avec l'Ukraine afin d'établir une stratégie énergétique à long terme qui soit réaliste. Elles devraient accroître leur contribution financière en faveur d'une réforme appropriée du secteur énergétique et de l'application de mesures de conservation, tout en mobilisant par ailleurs les efforts du secteur privé pour l'investissement dans le domaine de l'énergie.

PROCHAIN SOMMET

50. Nous avons accepté l'invitation du Président de la République française de nous réunir à Lyon du 27 au 29 juin 1996.

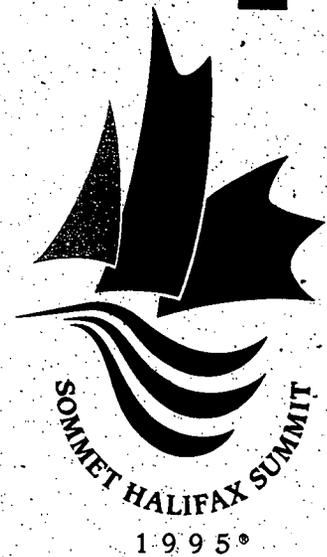
Halifax, le 16 juin 1995

Sommet de Halifax

EXAMEN DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

DOCUMENT D'INFORMATION

15 - 17 juin 1995





Sommet de Halifax - Examen des institutions financières internationales

1. Introduction

Au Sommet de Naples, les dirigeants du G-7 étaient convenus que le Sommet de Halifax devait porter essentiellement sur la façon «de faire en sorte que l'économie mondiale du XXI^e siècle fournisse un développement durable, accompagné d'un niveau satisfaisant de prospérité et de bien-être de nos concitoyens et du monde» et que, pour cela, il fallait définir le cadre institutionnel requis pour relever de tels défis.

Le présent document traite de la nécessité de modifier la structure des institutions financières internationales (IFI) -- soit le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement (BRD).

De façon générale, les IFI ont su remarquablement s'adapter à l'évolution des besoins. Il reste toutefois un certain nombre de domaines où il est possible et souhaitable d'apporter des améliorations.

2. Les principaux défis

Le monde d'aujourd'hui est bien différent de celui qui a vu naître les institutions de Bretton Woods.

- L'économie mondiale est plus intégrée et, par conséquent, tous les pays sont plus directement touchés par ce qui se passe hors de leurs frontières.
- Le commerce mondial n'a cessé de prendre de l'ampleur; les courants d'investissements directs et d'investissements de portefeuille ont beaucoup augmenté ces dernières années.
- La libéralisation des marchés de capitaux, le changement technologique et l'innovation financière ont transformé le paysage financier mondial -- ce qui s'accompagne de grands avantages, mais aussi de nouveaux risques.
- Pour régler les problèmes économiques, on compte beaucoup plus aujourd'hui sur le rôle du marché, les stimulants économiques et les politiques d'ouverture que sur les solutions dirigistes.
- De nouveaux défis mondiaux sont apparus dans des domaines comme la gestion de l'environnement et le principe de bon gouvernement.

- L'influence des pays en développement dans l'économie mondiale s'accroît, mais une fraction encore importante de la population du globe vit dans des conditions d'extrême pauvreté.
- La nécessité de poursuivre la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans l'ex-Union soviétique et dans d'autres régions demeure manifeste.

Ces changements se traduisent par une suite ininterrompue de défis que doit relever la communauté internationale : promouvoir des politiques économiques qui favorisent la croissance non inflationniste soutenue et redressent les déséquilibres générateurs d'instabilité sur les marchés financiers et les marchés des changes; adapter les mécanismes institutionnels à un monde de capitaux privés importants et extrêmement mobiles; faire en sorte que le développement durable et la réduction de la pauvreté soient plus efficaces.

3. Contraintes et autres considérations

Pour déterminer comment les institutions pourraient répondre à ces défis, il y a lieu de prendre en considération plusieurs questions d'ordre général. Certes, les pays donateurs sont assujettis à des restrictions budgétaires, ce qui limite leur capacité à financer de nouvelles institutions ou de nouveaux bassins de ressources, et se traduit par des pressions croissantes sur le financement de leurs obligations actuelles. Toutefois, les institutions internationales performantes et efficaces méritent toujours notre appui financier. Cela étant, il importe d'abord de soutenir les IFI existantes et de les amener à mobiliser leurs ressources de façon plus efficace. Cela veut également dire que les besoins perçus doivent correspondre à l'ampleur et à la nature précise des ressources disponibles.

Les effectifs des institutions internationales se sont accrus au point où la communauté internationale ne pourrait que tirer profit d'une action concertée visant à éliminer les chevauchements, à regrouper les fonctions au sein des institutions les plus efficaces et à concentrer plus clairement leurs activités sur le développement du secteur privé, tout en maintenant leur rôle primordial dans les domaines où le secteur privé ne peut intervenir ou n'interviendra pas. À l'avenir, il conviendra d'encourager les nouvelles économies à assumer une part de la responsabilité globale qui correspond à peu près à leur contribution à l'économie mondiale.

4. La collaboration - Politique économique et marchés des changes

Au sein du G-7, la consultation étroite et la collaboration efficace sont de mise en ce qui touche les politiques macroéconomiques, lorsqu'il s'agit de promouvoir une croissance non inflationniste soutenue, d'éviter l'apparition d'importants déséquilibres internes et externes, et de favoriser la stabilité des marchés des changes. Nous avons graduellement modifié la structure de nos consultations dans le but de renforcer la

collaboration en matière de politiques. Plus précisément, le processus de consultation avec le FMI a été renforcé, et la portée des discussions, élargie. Ces changements visent à améliorer notre capacité à cerner les risques éventuels, et à mieux réagir en conséquence.

Des politiques structurelles appropriées contribuent à l'efficacité de bonnes politiques macroéconomiques. Celles qui accentuent la souplesse et le dynamisme de l'offre ont pour effet de limiter la durée des déséquilibres macroéconomiques et d'accélérer l'adaptation aux ajustements apportés aux politiques macroéconomiques. En outre, de telles politiques renforcent, sur le plus long terme, le potentiel de croissance et de création d'emplois sûrs et bien rémunérés.

La poursuite de saines politiques monétaires et financières nationales est la voie la plus efficace vers une stabilité accrue des marchés des changes. Les efforts soutenus pour créer un climat non inflationniste et atténuer les écarts d'inflation auront pour effet de réduire un facteur important de la variabilité des taux de change. Par ailleurs, la réalisation d'importants progrès dans la réduction des déficits financiers et l'accroissement de l'épargne intérieure favoriseront la stabilité des marchés des changes. En agissant rapidement pour éviter d'importants déséquilibres externes, on contribuerait à réduire la possibilité d'avoir à apporter des ajustements importants et éventuellement déstabilisateurs aux taux de change.

En outre, il pourrait être utile et efficace d'assurer une collaboration suivie sur les marchés des changes afin de modérer le mouvement des taux non attribuable à des changements en profondeur dans les conditions ou les politiques économiques. Lorsqu'il y a désalignement des taux de change, il pourrait être approprié de suivre de près l'évolution des marchés et de réagir de façon coordonnée. En l'occurrence, il faut noter que, dans leur Déclaration du 25 avril, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G-7 sont convenus que les récentes fluctuations des taux de change sont allées au-delà des niveaux justifiés par les conditions économiques sous-jacentes dans les grands pays. Ils sont également convenus que le renversement ordonné de ces mouvements est souhaitable, offrirait une base plus solide pour une expansion continue du commerce et de l'investissement internationaux et contribuerait à leurs objectifs communs en matière de croissance non inflationniste soutenue. Ils ont aussi décidé de renforcer leurs efforts de réduction des déséquilibres internes et externes, et de continuer à coopérer étroitement dans le dossier des marchés des changes.

Les mesures administratives, par exemple l'imposition ou le contrôle sélectifs des opérations en capital, sont un moyen peu efficace et très coûteux d'atténuer l'instabilité des marchés. Il serait peu pratique d'appliquer de tels contrôles entre régions géographiques et entre instruments financiers, car cela ne ferait que déplacer l'activité ou l'instrument utilisé. En outre, ce genre de contrôle aurait tendance à faire obstacle aux courants d'investissements et de capitaux qui contribuent à la croissance et renforcent la stabilité.

5. Promouvoir la stabilité financière au sein d'une économie mondialisée

Il faut que les avantages économiques résultant de marchés financiers intégrés et souples se fassent sentir partout dans le monde, et que l'on puisse en même temps gérer plus efficacement les éléments de l'évolution du secteur financier qui pourraient avoir d'importantes répercussions sur l'économie. Dans le passé, on a relevé ce défi en recourant à un réseau d'institutions et d'arrangements, dont le FMI, la BRI, le G-7, le G-10 et l'OCDE. Ces groupes ont énormément renforcé la collaboration entre les décisionnaires et les organes de surveillance et de réglementation des marchés financiers, et amélioré la circulation de l'information entre eux. Ils ont également mis au point un ensemble complexe de mécanismes financiers officiels et *ad hoc* qui ont permis de réagir aux crises des marchés financiers pouvant avoir d'importantes conséquences économiques.

La communauté internationale doit également améliorer sa capacité de faire face aux risques inhérents à la croissance spectaculaire des courants de capitaux privés, à l'intégration accrue des marchés financiers intérieurs et au recours plus fréquent aux innovations dans le domaine financier. Certains épisodes de l'effondrement des marchés financiers, comme nous l'avons vu récemment au Mexique, illustrent les dangers et les défis que ces institutions doivent être prêtes à affronter.

Divers éléments interreliés entrent en jeu à cet égard:

- Un meilleur **système de détection** anticipée s'impose pour éviter autant que possible les chocs financiers. Pour ce faire, il faut notamment pouvoir compter sur un système efficace de surveillance des politiques économiques nationales et de leur évolution.
- Lorsqu'on décele des problèmes potentiels, il faut veiller à ce que tout soit en place pour procéder rapidement à des **interventions appropriées en matière de politiques**.
- Il faut disposer de **mécanismes de financement** multilatéraux qui soient appropriés et adéquats, et qui puissent, s'il y a lieu, être déclenchés à l'échelle et au moment voulus pour surmonter les conséquences des chocs extérieurs que peut provoquer la mobilité accrue des capitaux dans le monde. Et surtout, il importe, en ce qui a trait à la conditionnalité, que ces mécanismes permettent de rétablir rapidement la confiance du marché et l'accès aux capitaux du secteur privé.
- Un réseau de **collaboration** efficace entre les grands pays industrialisés et les institutions financières multilatérales s'impose si l'on veut réagir de façon rapide et concertée aux chocs extérieurs.
- On pourrait également envisager d'autres mécanismes auxquels on pourrait recourir en cas de crise financière.

Détection anticipée et surveillance

Des données exhaustives et présentées en temps utile sont la clé d'un processus de surveillance efficace dans les institutions multilatérales. Un processus de surveillance bien conçu exerce trois fonctions principales : il pourvoit à la discipline qui s'impose pour que les institutions multilatérales examinent systématiquement l'évolution économique et déterminent clairement ses conséquences; il donne aux gouvernements la possibilité de se conseiller mutuellement sur les mesures prises ou envisagées en matière de politique économique; enfin, il permet au secteur privé de prendre des décisions en connaissance de cause et de jouer son rôle de façon plus efficace.

Pour réduire au minimum le risque de chocs financiers, il faut accroître la transparence -- autrement dit, tous les pays doivent publier en temps opportun des données fiables sur une vaste gamme d'indicateurs économiques et financiers. Un accès rapide et généralisé à ce genre de données permet aux marchés financiers de mieux jouer leur rôle de principal intermédiaire entre les épargnants et les emprunteurs. La publication régulière de données exhaustives revêt une importance toute particulière pour limiter le plus possible la portée des changements de comportement subits des marchés financiers en cas de surprises désagréables. Des marchés bien informés et bien rodés constituent la meilleure protection qui soit contre les crises financières. À cette fin, le FMI devrait :

- **établir des repères pour la publication en temps opportun des grandes données économiques et financières;**
- **élaborer une marche à suivre pour identifier régulièrement et ouvertement les pays qui se conforment aux repères établis;**
- **insister pour que les pays membres publient en temps opportun des séries convenues de données qui soient complètes.**

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G-7 tiennent régulièrement, avec la participation du FMI, des discussions détaillées sur la question de la surveillance, qui portent essentiellement sur les politiques et les perspectives de leurs pays. Le FMI assure une surveillance plus vaste lorsqu'il examine, chaque année, la performance économique des pays membres. En outre, il évalue les politiques, l'évolution et les perspectives économiques d'un point de vue mondial dans les Perspectives de l'économie mondiale qu'il publie deux fois par an.

Étant donné son mandat mondial et la compétence de son personnel, le FMI devrait continuer de jouer un rôle central en matière de surveillance. Toutefois, la surveillance qu'il exerce devrait être améliorée sur quatre fronts :

- **Des ressources et une attention accrues devraient être consacrées aux pays influents dans l'économie mondiale, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en émergence.**
- **Des conseils clairs et directs sur les plans d'action à adopter devraient être dispensés à tous les gouvernements, et en particulier à ceux qui semblent éviter de prendre les mesures qui s'imposent en matière de politiques.**
- **Une plus grande attention devrait être portée à l'évolution des secteurs financier et bancaire en général, et à la tendance des courants de capitaux et à leur échéance en particulier. Dans le cadre du processus de surveillance du FMI, il faudrait établir un meilleur équilibre entre les questions de portée générale, comme les faits communs de l'évolution des marchés financiers, et les questions propres aux divers pays.**
- **Le FMI devrait, dans la mesure du possible, se montrer plus ouvert et plus transparent dans ses évaluations et ses conseils stratégiques.**

Certains de ces objectifs sont dans une certaine mesure conflictuels. De surcroît, tout organisme de surveillance est partagé entre le désir de favoriser la collaboration et la nécessité fréquente de livrer aux autorités nationales un message qui soit pertinent et sans ambiguïté. Pour ce faire, le FMI doit manifestement être sélectif. En pratique, cela veut dire porter une attention particulière aux pays susceptibles d'avoir une influence importante sur l'économie mondiale.

Si la surveillance bilatérale ne produit pas l'effet souhaité sur les politiques de certains pays membres, il faudrait encourager un dialogue direct, mais privé, avec les autorités nationales en cause.

- **Il conviendrait d'inviter le directeur général du FMI à travailler en plus étroite collaboration avec les administrateurs et, au besoin, les gouvernements membres, en vue d'un dialogue concerté avec les autorités nationales des pays posant des problèmes.**
- **S'il y a lieu, les gouvernements devraient être prêts à se charger, à titre collectif ou individuel, d'adresser aux autorités nationales de ces pays un message sans équivoque sur la nécessité d'agir.**

Interventions rapides et appropriées en matière de politiques

Dans un système qui fonctionne bien, le pays concerné commencerait par prendre des mesures pour corriger les déséquilibres internes ou externes dès qu'ils surgissent. Les IFI sont conçues pour faciliter de plusieurs façons ce genre d'intervention. Par exemple, le FMI mène avec tous les pays membres, des consultations régulières qui sont l'occasion d'examiner en toute franchise la position de ces pays en matière de politiques et de discuter des problèmes qui pourraient survenir. Le moment de ces consultations devrait être choisi en tenant compte des changements apportés aux politiques nationales et des conditions économiques externes.

Lorsqu'un financement extérieur s'impose pour appuyer des mesures stratégiques prises rapidement, le Fonds peut intervenir par divers moyens. Ceux-ci diffèrent largement selon la nature des problèmes macroéconomiques et structurels à régler et la conditionnalité qui s'y rattache. Le FMI et les banques multilatérales de développement sont également d'importantes sources de financement des réformes structurelles. Ces réformes visent à réduire les distorsions économiques importantes dans le but de créer des économies plus dynamiques, mieux armées pour réagir aux chocs extérieurs qui pourraient se produire.

Mécanismes de financement

Deux institutions internationales, à savoir le FMI et la BRI, ont essentiellement la capacité de répondre aux besoins de liquidités à court terme et de s'attaquer aux problèmes de balance des paiements à moyen terme des divers pays. Il est arrivé que des mécanismes bilatéraux et multilatéraux *ad hoc* viennent compléter leurs efforts. Le FMI dispose d'un certain nombre de facilités de financement, en vertu desquelles l'octroi de prêts est généralement subordonné à la négociation d'un programme économique acceptable; ces prêts sont assujettis au respect des engagements et des objectifs convenus en matière de politiques.

Si les besoins financiers d'un ou de plusieurs pays membres sont importants au point de grever les ressources courantes du FMI ou de compromettre le fonctionnement du système financier international, les pays du G-10 sont disposés à consentir des prêts au FMI aux termes des Accords généraux d'emprunt (AGE). Pour couvrir la période qui s'écoule entre le besoin urgent de liquidités, souvent en temps de crise, et le déblocage des fonds par le FMI -- il peut s'agir de semaines, voire de mois --, les autorités monétaires des pays du G-10 ont parfois jugé nécessaire d'accorder des prêts à court terme, soit directement, soit par l'intermédiaire de la BRI.

Il importe avant tout d'établir le bon dosage entre la surveillance, l'ajustement et le financement -- plutôt que de considérer la crise comme la conséquence d'un financement insuffisant. La crise mexicaine montre clairement que les importants mouvements de

capitaux qui sont maintenant courants sur les marchés privés présentent de nouveaux défis importants. Elle montre aussi l'importance d'une intervention énergique pour contrer de telles crises et la nécessité primordiale de faire de cette intervention une condition de l'aide financière. Cette crise montre qu'il faut examiner la taille des mécanismes financiers et la rapidité d'accès à ceux-ci, mais il est entendu qu'on ne peut présumer qu'un mécanisme de financement multilatéral entrera en jeu pour chacune des crises financières qui surgissent à l'échelle locale ou régionale.

Cette crise souligne par ailleurs la nécessité, pour les IFI et les grandes économies, d'être en mesure d'agir rapidement et de façon coordonnée face à un problème qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'économie d'un grand nombre de pays, ou encore compromettre sérieusement la stabilité du système financier mondial, de plus en plus intégré.

S'agissant des mécanismes de financement, il faut envisager à la fois les *moyens* d'acheminer les fonds et les *sources* de ces fonds. Les mécanismes du FMI constituent toujours une importante source de financement aux fins de la stabilisation macroéconomique de nombreux pays. De plus, un arrangement avec le FMI est essentiel pour obtenir un crédit-relais à court terme de la BRI et des gouvernements créanciers. Après ce qui s'est passé au Mexique, il pourrait être utile de s'interroger sur la pertinence des mécanismes existants du FMI (y compris le recours à la clause «circonstances exceptionnelles» de façon sélective et *ad hoc*).

- **Nous proposerions la mise en place, au sein du FMI, d'une nouvelle procédure permanente – le mécanisme de financement d'urgence – qui consisterait en un recours financier assorti d'une conditionnalité ferme, mais qui, en cas de situation de crise, permettrait d'accéder rapidement aux ressources du Fonds aux termes de la clause des «circonstances exceptionnelles».**

Actuellement, le FMI possède suffisamment de ressources utilisables pour financer ses engagements envers le Mexique et respecter d'autres engagements de prêt, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter considérablement ses liquidités. Néanmoins, pour appuyer la nouvelle procédure permanente dont il est question, nous demanderions :

- **que les pays membres du G-10 et d'autres pays qui ont la capacité d'appuyer le système établissent des moyens de financement permettant de doubler, dès que possible, le montant actuellement disponible aux termes des AGE pour répondre aux besoins financiers d'urgence.**

Pour faire en sorte que le FMI dispose des ressources voulues pour assumer ses responsabilités, nous préconisons la poursuite des discussions visant une nouvelle révision des quotes-parts.

Renforcer la collaboration internationale

Au cas où surviendrait une crise financière, il importe que nous améliorions les mécanismes existants permettant la mise en commun de nos analyses et que nous renforçons notre aptitude à coordonner une intervention rapide. La volonté de collaborer est évidemment essentielle, mais elle doit s'assortir de voies de communication rapides et fiables, à tous les paliers de responsabilité opérationnelle.

Essentiellement, les modes de coordination et de collaboration entre les grands pays industrialisés et les institutions financières multilatérales doivent être modernisés et adaptés à l'ampleur et au rythme croissants de l'intégration des marchés financiers. Cela semble à la fois faisable et souhaitable, puisque ces groupes disposent de la même technologie de l'information que les marchés.

Des progrès importants sur les éléments susmentionnés devraient améliorer considérablement la capacité de la communauté internationale à faire face aux crises financières. Toutefois, ces progrès pourraient ne pas toujours suffire. En conséquence, et vu la complexité des problèmes juridiques et autres, que pose la grande diversité des sources de financement internationales qui interviennent en situations de crise de la dette, nous encouragerions les ministres et les gouverneurs du G-10 à examiner d'autres procédures qu'il pourrait être utile d'envisager pour régler les situations de crise de façon ordonnée.

6. Renforcer la surveillance et la réglementation des marchés financiers

La croissance des marchés financiers, l'élaboration de nouveaux instruments et le désir de diversifier l'investissement ont stimulé l'intégration mondiale des marchés nationaux et accru les liquidités. Il en est résulté une répartition plus efficace des capitaux et, par suite, un regain de croissance de l'activité économique. Par ailleurs, étant donné la très forte intégration actuelle des marchés, les perturbations financières peuvent elles aussi se transmettre plus rapidement. Une étroite collaboration internationale concernant la réglementation et la surveillance des institutions et des marchés financiers s'impose pour assurer la survie du système et prévenir l'effritement des normes de prudence essentielles.

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G-7 appuient sans réserve l'intensification des efforts en ce sens. Nous souhaitons l'élaboration et le développement d'ententes internationales concrètes, si nécessaire, visant les mesures de sauvegarde, les normes, la transparence et les systèmes propres à réduire les risques éventuels. Dans cette optique, nous reconnaissons les initiatives importantes entreprises séparément et conjointement par divers comités sous l'égide de la BRI et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ainsi que par les autorités nationales.

- **Il conviendrait d'encourager le G-10 à intensifier son examen des travaux effectués dans ce domaine, et il serait nécessaire que le Comité de Bâle des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires et l'Organisation internationale des commissions de valeurs travaillent en étroite collaboration en vue d'identifier les grandes questions qui se posent et les mesures souhaitables pour régler les problèmes décelés et rendre compte. Les rapports ainsi produits aideraient les ministres à tirer des conclusions concernant l'ampleur des risques systémiques et leur incidence sur l'économie mondiale, ainsi que la prise de toute mesure jugée essentielle à l'adoption d'une approche intégrée face aux éventuels risques systémiques.**
- **Le FMI devrait envisager d'élargir les obligations existantes concernant la convertibilité des opérations du compte courant à la levée graduelle des restrictions aux opérations du compte-capital. En outre, le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ainsi que les autorités nationales devraient favoriser une approche intégrée pour faire en sorte que des structures adéquates de surveillance, de réglementation et de politique soient en place afin d'appuyer l'établissement de marchés financiers solides dans les pays qui lèvent ces restrictions. On peut y parvenir, par exemple, en accroissant l'aide technique et en resserrant les relations avec d'autres organes de réglementation.**

Nous reconnaissons aussi que la fraude financière est un problème qui prend de l'ampleur. Nous sommes déterminés à améliorer la communication entre les organes de réglementation et les autorités chargées de l'application de la loi.

7. Droits de tirage spéciaux

- **Nous réitérons notre appui à une allocation spéciale ponctuelle de DTS, par une modification aux Statuts du Fonds, afin de réduire les inégalités du système actuel en permettant aux membres nouveaux, et en particulier aux pays d'Europe centrale et orientale et à l'ex-Union soviétique, de participer pleinement au système des DTS. Une telle approche se traduirait en outre par une allocation de DTS additionnels à d'autres pays, en particulier les pays les plus pauvres dont les besoins sont les plus grands. Quant à savoir quel rôle les DTS devraient jouer à l'avenir dans le système monétaire international, cette question devrait faire l'objet d'une étude distincte, comme convenu à la dernière réunion du Comité intérimaire.**

8. Le développement durable

Les banques multilatérales de développement -- c'est-à-dire la Banque mondiale et les banques régionales de développement -- doivent continuer de jouer un rôle important en faveur du développement durable. Ces dernières années, les BMD se sont montrées généralement réceptives devant les défis nouveaux, et elles ont adopté une série impressionnante de réformes opérationnelles et administratives. Cela a été particulièrement évident lorsqu'il s'est agi de transformer en économies de marché les économies planifiées des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique.

Les BMD ont également tiré de précieuses leçons des succès et des échecs du passé, qui témoignent sans contredit de la complexité du développement. Il est dans l'intérêt de la communauté internationale que ces institutions continuent de s'adapter aux défis du monde d'aujourd'hui et contribuent efficacement au processus de développement des pays pauvres. Dans cet ordre d'idées, il convient de s'arrêter plus longuement aux points suivants.

Répartition plus efficace des ressources

Il faut porter une attention accrue à l'utilisation des ressources publiques, qui se font de plus en plus rares. Dans bon nombre de pays donateurs, les restrictions budgétaires se traduisent par des pressions croissantes sur les programmes d'aide à des conditions de faveur. Aussi, faut-il affiner les priorités et faire des choix difficiles quant aux secteurs et aux pays visés par les efforts d'aide. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux activités entreprises en ce sens par les BMD.

- **Il est primordial que les BMD ciblent mieux leurs efforts et affectent une proportion croissante de leurs crédits à la fourniture de biens «publics», pour lesquels l'appui du secteur privé est insuffisant ou tout simplement inexistant. Cela suppose que l'on s'attache davantage aux programmes qui, par exemple, favorisent l'enseignement primaire, les soins de santé ou encore la protection de l'environnement. De tels investissements non seulement sont économiquement sains, mais aussi exceptionnellement rentables sur le plan social.**
- **Dans la mesure du possible, le financement traditionnel des projets d'immobilisations devrait être laissé au secteur privé et, en général, les BMD devraient s'assurer que leurs prêts viennent compléter ce financement et non le remplacer. Pour stimuler la participation du secteur privé au développement, les BMD devraient : encourager celui-ci à financer des projets d'immobilisations à l'aide de divers mécanismes; favoriser le développement d'un secteur privé solide en créant un cadre stratégique propice à l'entreprise privée; et appuyer l'aménagement d'une infrastructure suffisante pour une croissance durable.**

- **Les ressources à des conditions de faveur devraient être affectées en premier lieu aux pays qui en ont le plus besoin et qui ont prouvé qu'ils pouvaient les utiliser à bon escient. Les pays ayant un accès constant et croissant aux marchés de capitaux devraient passer progressivement de la catégorie «ressources à des conditions de faveur» à la catégorie «capital ordinaire» de ces institutions.**
- **Notre objectif étant d'appuyer les institutions multilatérales qui sont performantes et efficaces, nous incitons tous les pays donateurs à respecter promptement leurs engagements pour la reconstitution des ressources de l'IDA-10 et à appuyer une reconstitution importante des ressources de l'IDA-11.**

Futures orientations

La pauvreté est à la base d'un certain nombre d'importants problèmes de développement. Les institutions internationales de développement ont manifestement un rôle capital à jouer pour la réduction de la pauvreté, par des interventions directes et par la promotion d'une croissance soutenue, à haute intensité de main-d'oeuvre.

- **Pour mieux jouer ce rôle, les BMD doivent s'inspirer des stratégies de réduction de la pauvreté des pays bénéficiaires pour élaborer leurs propres stratégies-pays. Celles-ci doivent préciser clairement les progrès escomptés par rapport aux principaux indicateurs de pauvreté et fournir des repères contrôlables afin de mieux évaluer le succès des divers projets réalisés.**
- **En outre, les BMD devraient envisager sérieusement de réduire de beaucoup leurs programmes de prêts dans les pays qui ne démontrent pas de façon claire leur volonté de réduire la pauvreté. Dans certains cas, cette volonté peut être mesurée d'après la part des dépenses publiques consacrée aux services sociaux de base comparativement à ce qui est consacré aux secteurs non productifs, comme les dépenses militaires.**

Les BMD ont su intégrer de bons principes écologiques dans leurs politiques opérationnelles. Toutefois, la mise en oeuvre de ces politiques suscite toujours des préoccupations. En conséquence :

- **des évaluations environnementales globales devraient faire partie intégrante du processus d'élaboration des programmes et de développement des projets, et des mesures correctrices devraient être prises s'il y a lieu. Il faudrait porter une attention accrue aux incidences environnementales des projets terminés. Enfin, des consultations complètes avec les intéressés devraient être menées à divers stades du cycle des projets.**

Le public est très sceptique en ce qui concerne la qualité globale des projets des BMD, et il s'interroge sur la question de savoir si celles-ci contribuent vraiment au développement, en particulier dans les régions telles que l'Afrique subsaharienne. Il est clair qu'il faut mieux faire valoir les résultats «sur le terrain» et continuer de préconiser des projets de meilleure qualité.

- **À cette fin, les institutions pourraient notamment tirer les leçons de leurs succès et de leurs échecs. Il serait utile d'étudier la possibilité d'établir des normes et des critères d'évaluation communs à toutes les institutions. Cela permettrait non seulement d'améliorer l'échange d'information, mais assurerait aussi l'uniformité des évaluations de projets et de programmes par les diverses institutions. Nous devrions en outre encourager le FMI à mettre sur pied son propre service d'évaluation.**

Le renforcement de la coordination des politiques pourrait accroître l'efficacité du développement. Bien que la répartition traditionnelle des tâches entre le FMI et la Banque mondiale soit une bonne chose, les opérations seraient améliorées si les missions et l'élaboration des programmes s'effectuaient en commun, à la fois dans les domaines de responsabilité partagée, comme la réforme du secteur financier et les exercices budgétaires, et là où il y a interaction des questions macroéconomiques et structurelles.

- **Dans le cas des pays qui font appel aux ressources du FMI, il faudrait s'efforcer de concrétiser une approche plus intégrée. Le cas échéant, il serait indiqué d'utiliser des documents-cadres de politique économique communs.**
- **Il pourrait également être possible d'améliorer la coordination entre la Banque mondiale et les BRD, celles-ci se concentrant sur leurs missions centrales respectives, et de renforcer la collaboration entre elles lorsque leurs activités se recoupent. Le Groupe de travail du Comité du développement pourrait étudier la possibilité de renforcer la consultation au sujet des programmes de pays respectifs, en vue d'établir une distinction plus claire entre les responsabilités sectorielles de ces institutions dans les divers pays membres.**
- **La Banque mondiale et les banques régionales de développement devraient être incitées à décentraliser leurs opérations, dans la mesure du possible.**
- **Les activités de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) doivent être plus solidement intégrées au Groupe de la Banque mondiale.**

À l'avenir, les BMD devront davantage adapter leurs services aux besoins changeants de bon nombre de leurs membres emprunteurs. Il faudra continuer d'accroître

la capacité du secteur privé à offrir les services qui, dans la plupart des pays, étaient autrefois offerts par l'État; ce sera un défi de taille.

- **Pour stimuler la participation du secteur privé, la Banque mondiale a instauré un nouveau programme de garanties, qui vise notamment à accroître l'apport de capitaux privés à des fins d'investissement dans l'infrastructure. Dans le même ordre d'idées, la Banque mondiale et les BRD devraient s'occuper activement de renforcer leurs mécanismes de cofinancement en s'adressant aux institutions financières publiques et privées.**
- **Pour augmenter l'apport de capitaux privés, tout en assurant le partage adéquat des risques entre les prêteurs du secteur privé et ceux du secteur public, le Groupe de la Banque mondiale devrait être encouragé à envisager de nouvelles dispositions institutionnelles publiques-privées, susceptibles de faciliter la préparation de programmes d'aide financière dirigés par le secteur privé.**

Pour ce qui est de la stratégie concernant la dette internationale, des progrès importants ont été réalisés lors des derniers Sommets. Toutefois, de sérieux problèmes de surendettement persistent manifestement dans un certain nombre des pays les plus pauvres. En décembre dernier, comme les participants au Sommet de Naples l'avaient demandé, le Club de Paris, qui regroupe des gouvernements créanciers, a convenu de porter le niveau de réduction de la dette à (jusqu'à) 67 p. 100 pour les pays à faible revenu les plus endettés, et de concrétiser une approche dictée par «l'encours de la dette». Nous nous réjouissons des progrès accomplis par le Club de Paris pour l'amélioration du traitement de la dette de ces pays, et nous préconisons la mise en oeuvre complète et constructive des modalités de Naples, et ce dans l'intérêt aussi bien des débiteurs que des créanciers.

- **Pour s'attaquer au problème de l'endettement global de ces pays, il faudrait maintenir une approche coordonnée pour ce qui est de la dette publique bilatérale, commerciale et multilatérale, et de porter une attention toute spéciale à la prévention des futurs problèmes d'endettement.**
- **Il convient par ailleurs de mener des études, par pays, pour déterminer l'ampleur et la nature des problèmes existants (par institution et type de dette), afin de voir où il serait indiqué de faire preuve d'innovation.**

On s'entend pour dire que des mesures doivent être prises pour s'assurer que le fardeau de la dette multilatérale n'entrave pas les perspectives de croissance des pays les plus pauvres. Il conviendrait de mettre au point des stratégies de dégagement à l'intention des pays dont la dette multilatérale est particulièrement élevée, mais dont les antécédents sont bons.

- **Le FMI et la Banque mondiale devraient faire preuve d'initiative et élaborer une approche multilatérale globale pour venir en aide aux pays dont la dette multilatérale et le ratio d'endettement atteignent des niveaux inquiétants, en s'attaquant au fardeau de leurs dettes par la mise en oeuvre souple des instruments existants et, si nécessaire, de nouveaux mécanismes.**
- **Il faudrait envisager une meilleure utilisation des ressources existantes du FMI et de la Banque mondiale examiner les mesures appropriées à prendre dans les banques multilatérales de développement.**
- **Le financement disponible à des conditions plus favorables ou assorti d'éléments de libéralité constituera un aspect important du règlement des problèmes d'endettement. Il conviendrait également d'envisager d'accroître la part de l'aide bilatérale publique consacrée aux pays les plus pauvres et d'améliorer les conditions de faveur qui accompagnent ce genre d'aide.**

Diverses catastrophes et crises ont fait ressortir les lacunes de l'appareil institutionnel. Pour faciliter le règlement des crises, les institutions de Bretton Woods devraient mettre sur pied un nouveau processus de coordination, soutenu au besoin par les ressources existantes, pour faciliter la phase de redressement dans les pays qui sortent d'une crise économique ou politique, et collaborer plus efficacement avec les organismes des Nations unies et les pays donateurs.

Renforcer la régie et la gestion

Un certain nombre de mécanismes de régie importants du système international ont perdu de leur efficacité ces dernières années. Il apparaît à l'évidence qu'il faut repenser et réorienter plusieurs de ces mécanismes afin qu'ils jouent un rôle plus utile.

Deux options peuvent être envisagées pour revigorer le Comité intérimaire et le Comité du développement. La première pourrait consister à créer une nouvelle entité, investie d'un mandat plus vaste que celui de ces deux comités. Aux termes de cette option, ceux-ci pourraient être réunis pour former un seul comité conjoint du Fonds et de la Banque, qui s'occuperait essentiellement des questions de politique touchant le financement et le développement dans le monde.

La seconde pourrait être de transformer le Comité du développement en un comité directeur plus efficace, qui serait lié au Groupe de la Banque mondiale de la même façon que le Comité intérimaire est lié au FMI. Selon l'une et l'autre options, il pourrait être recommandé de limiter la présence des ministres aux assemblées annuelles. Ainsi, les réunions du printemps pourraient se tenir au niveau des hauts fonctionnaires.

Le temps est également venu, pour les institutions financières internationales, de mieux prioriser leurs activités. Plus précisément, celles-ci doivent s'attaquer au problème

des chevauchements croissants et des doubles emplois inutiles d'un grand nombre de leurs activités. Il va sans dire que des interventions à ce chapitre feraient faire des économies, dont on a tant besoin, et pourraient aussi renforcer la cohérence des politiques sous l'ensemble du système des IFI.

- **Il semble être possible de réduire le chevauchement dans le domaine de la surveillance des politiques macroéconomiques. C'est un domaine où le FMI et l'OCDE ont parfois joué un rôle semblable. L'OCDE devrait accorder une priorité relative aux questions d'ordre structurel sans négliger ses études macroéconomiques traditionnelles, lesquelles permettent une saine évaluation des politiques structurelles. Ces études pourraient porter davantage sur les perspectives à moyen terme.**

Enfin, ces institutions doivent montrer clairement qu'elles sont déterminées à fonctionner de façon économique.

- **À cet égard, il conviendrait d'encourager les institutions qui ont déjà commencé à dresser et à mettre en oeuvre des plans visant à réduire considérablement leurs frais de fonctionnement. Celles qui n'ont pas encore commencé devraient être encouragées à le faire au cours de leur prochain exercice budgétaire, en vue d'obtenir des résultats mesurables au cours des prochaines années.**

De tels plans pourraient amener un grand nombre de ces institutions à se sentir obligées de mieux prioriser leurs activités. Soulignons aussi que ces économies ne doivent pas nécessairement se faire au détriment des services offerts aux membres emprunteurs, si elles permettent de mettre sur pied des institutions plus petites et «plus judicieuses» dans leur fonctionnement.

9. Autres institutions et questions

Dans le cadre de la rencontre de Halifax, il faudra aussi se pencher sur la cohérence du système des institutions financières dans son ensemble. Il est clairement dans l'intérêt de la communauté internationale d'éliminer les doubles emplois entre les IFI et le système des Nations unies, et de veiller à ce que ces institutions fonctionnent de la façon la plus économique possible.

Il faudra également s'arrêter aux liens synergiques, et aux chevauchements éventuels, entre l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions internationales qui mènent diverses activités liées au commerce.

- **L'OMC doit devenir une entité solide pour l'ouverture des marchés et la poursuite de la libéralisation des échanges dans le monde. Pour faire en sorte qu'elle joue un rôle de leadership crédible, ses activités devront être étroitement coordonnées avec celles du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE et des**

organismes des Nations unies dont les activités touchent le commerce, afin d'éviter tout double emploi inutile.

Le 8 juin 1995

DOCS
CA1 EA 95H17 FRE
Sommet de Halifax 15-17 juin 1995.

--
43273255

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007604 3